

Règlement de la course

Article 1 - Organisation

Le CLAM' TRAIL de Clamart, épreuve pédestre hors stade, est organisée par l'association, CSM Clamart athlétisme Athlé 92 (club FFA), avec le concours de la Ville de Clamart.

Article 2 - Participation

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes, licenciés et non licenciés, de nationalité française ou étrangère.

Le trail de 15 km est ouvert aux catégories juniors, seniors et masters (2004 et avant), le 11 km aux catégories cadets, juniors, seniors et masters (2006 et avant) et le 7,5 km aux catégories minimes, cadets, juniors, seniors et masters (2008 et avant) et la course dite « marche nordique » ouverte à toutes catégories (2007 et avant). Pour les mineurs : signature de l'autorisation parentale obligatoire. Les participants s'engagent à se conformer aux règles et obligations en vigueur édictées par la FFA.

Article 3 - Régularité des courses

Les courses sont conformes aux règlements sportifs 2018 de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Le port du dossard sur la poitrine est obligatoire et les coureurs doivent suivre le circuit balisé par les signaleurs/contrôleurs. Tout coureur n'ayant pas été pointé sur le circuit se verra disqualifié à l'arrivée.

Article 4 - Licence FFA ou certificat médical

Au regard de l'article L 231-3 du code du sport et de l'alinéa I.A.3 du règlement des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme ne sont acceptés que les participants titulaires de :

1. Licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, ou d'une licence Athlé running, délivré par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.), ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

2. Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

3. Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ainsi lors de l'inscription vous devez joindre avec votre bulletin d'inscription, le règlement et l'original de ce certificat ou une copie. Attention, il n'est pas impossible si la course est sous règles sanitaires que tous les coureurs présentent une attestation de vaccination ou un test PCR de moins de 72 heures.

Article 5 - Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier

1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 6 - Droit à l'image

Concernant le droit à l'image, j'autorise expressément les organisateurs du CLAM' TRAIL, c'est-à-dire le CSM Clamart Athlétisme Athlé 92 ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au CLAM' TRAIL de Clamart, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 7 - Annulation

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation ; il ne saura procéder à aucun remboursement des frais d'inscriptions, ni à aucune indemnité pour quelques motifs que ce soit. Si la course est annulée pour cause de COVID via une annonce gouvernementale, toutes les inscriptions seront remboursées.

Article 8 - Assurance et responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par un contrat n° IA 6003011 souscrit auprès du Crédit Mutuel ardonys de Clamart, 10 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillance provoquée par une déficience physique ou psychique consécutive à un mauvais état de santé des participants,
- de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive,
- d'accident de la circulation dû à un non-respect du code de la route.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 - Secours

Le service médical et les secours sont assurés par la Protection civile, qui peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 10 - Acceptation

Outre concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses



7,5 - 11 - 15 KM - Marche nordique

DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

10h - Stade de la Plaine - Clamart

Inscriptions :

www.clamart.fr - www.athle92.fr

06 10 15 66 26



Avec le soutien de la ville de CLAMART

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Informations pratiques

A l'initiative de l'ACSM Clamart - Athlé 92, le Clam Trail 2022 change de concept :

Les trails de 15 km, de 11 km et de 7,5 km se déroulent au cœur de la forêt de Clamart. Les courses de 7,5 et 11 km débuteront à 10h, le trail de 15 km et les marches nordiques (une avec bâtons et l'autre sans), de 5 km à 10h15.

Dimanche 2 octobre 2022

Stade de la Plaine, 131 chemin du Parc - 92140 Clamart

Trail 15 km / 11 km / 7,5 km et marches nordiques de 7,5 km.

Départ • Stade de la Plaine

Arrivée • Stade de la Plaine

Ravitaillement • parcours et arrivée

Parking • Libre

Vestiaire • Douches au stade de la Plaine et consignes (selon les conditions sanitaires)

Village animations • Pendant la course, activités gratuites encadrées par des bénévoles d'associations.

Remise des prix et récompenses • Coupes, médailles pour tous, lots divers et goodies.

Restauration • Possible au village (sous réserve de consignes sanitaires).

Les inscriptions sur place • Jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Retrait des dossards • Le dimanche 2 octobre, à partir de 7h, au stade de la Plaine à Clamart.

Puce électronique • Une puce est collée au dos du dossard (elle ne demande aucune opération au coureur).

Frais d'engagement • Mineurs : 10 € • 7,5 km : 11 € • 11 km : 15 € • 15 km : 18 € • Marche : 11 € Majoration de 5 € le jour de l'épreuve dans la limite des dossards disponibles.

Informations, inscriptions et résultats :

<http://www.athle92.fr> et <http://csmclamartathletisme.athle.fr>

ACCÈS

Accès à pied : La totalité du parcours est fermé et balisé.

Coordonnées GPS :

- Latitude : 2.24651000
- Longitude : 48.78856000

Par les transports en communs (RATP) :

- BUS 189/190, arrêt Jardin Parisien, Hôpital Béclère
- Tramway T6, arrêt Hôpital Béclère

**Dimanche
3 octobre
2022**



Cadre réservé à l'organisation

N° de dossard

Catégorie

Code FFA Club

Club

Bulletin d'inscription à retourner avant le 2 octobre 2022 :

- **En ligne sur le site** : <https://protiming.fr/Runnings/detail/6313> ou www.athle92.fr
- **Par courrier à la Maison des Sports** :
CSM Clamart Athlétisme, 1 place Jules Hunebelle, 92140 Clamart
- **Inscription sur place le jour de la course** majorée de 5 €.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

LICENCIÉ(E) FFA

N° de licence : N° club FFA :

NON LICENCIÉ(E) (ou licencié(e) autre fédération)

Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (original ou copie) qui doit dater de moins de 6 mois

Ma course :

7,5 Km

11 Km

15Km

Marche nordique avec bâtons

Marche nordique sans bâton

Mes coordonnées :

Nom : Prénom : Sexe : F M

Date de naissance : / / Nationalité :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Courriel :@.....

Téléphone :

Conformément aux textes de Loi n° 99-223 du 23 Mars 1999, je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter les conditions. Je m'engage à rendre la puce (toute puce non rendue sera facturée 15 €).

Fait à, le Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), responsable légal, autorise mon enfant,

Nom : Prénom : à participer à la course.

Fait à, le Signature :

La participation des mineurs demeure sous l'entière responsabilité des parents ou du club accompagnateur. Tout dossier incomplet ne sera pas validé.